

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 942

présenté par
M. Gustave, M. Corbière, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Le cinquième alinéa de l’article 44 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est complété par les mots :

« en assurant l’existence d’un média spécifique dédié aux outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ne pas s’alarmer de la place des outre-mer dans la représentation médiatique, c’est aujourd’hui envoyer comme message aux territoires ultramarins qu’ils sont des territoires oubliés. À l’heure des crises et des défis multiples auxquels sont confrontés nos territoires (que ce soit la Nouvelle-Calédonie, la Martinique, ou encore Mayotte...), le manque de représentativité des outre-mer dans la sphère audiovisuelle française est frappant et le vide laissé par la suppression France Ô se fait d’autant plus ressentir.

La France, pays de diversité, de richesse humaine et culturelle, puise sa force dans la pluralité de ses territoires depuis des siècles, et nos médias doivent refléter cette diversité. Un média dédié aux outre-mer permettrait de faire renaître une agora où se rencontrent toutes nos voix, où se partagent nos savoir-faire, où chaque jeune d’Outre-mer peut voir son avenir à la mesure de ses rêves.

Un média national dédié à l'outre-mer pourrait, particulièrement pour la jeunesse ultramarine, devenir un véritable levier d'éducation, une vitrine de formation et de promotion de l'entrepreneuriat, en mettant en avant les réussites de jeunes ultramarins qui innovent et entreprennent, créent de l'emploi localement, et montrent la voie d'un avenir ambitieux.

Cet amendement d'appel vise donc à assurer la visibilité des outre-mer à travers la création d'un média dédié aux outre-mer.